

Hauts-le-pied augmentés ? Hauts-le-pied compensés !

Le conflit de la RATP a également touché l'organisation du travail à la distribution à Paris 16 : les bus n'ont pris aucun facteur ! Et pour cause : il n'y en avait pas pendant 10 jours ! Ceux qui ont ramé pour venir au boulot, ont eu la désagréable surprise de partir sur leur tournée et d'en revenir...à pied ! Les temps de hauts-le-pied ont donc été considérablement augmentés, dégradant fortement les conditions de travail et augmentant la fatigue. La CFDT a interpellé la Direction sur cette situation pénalisante pour les agents, en demandant l'octroi d'une compensation pour ces trajets supplémentaires, effectués avec la charge de travail. Nous avons même souhaité l'octroi de compensation différenciée selon la longueur des parcours de chaque agent. Pour l'instant, si la Direction est consciente des désagréments rencontrés par les facteurs, elle ne nous a pas donné satisfaction !

■ Ce que revendique la CFDT : une juste compensation !

Pour l'ensemble de la période travaillée, la CFDT demande les compensations suivantes :

- ⌚ Entre 15 à 30 mn de trajet aller supplémentaire : 7 H de RC
- ⌚ Entre 30 à 45 mn de trajet aller supplémentaire : 14 H de RC
- ⌚ Au-delà de 45 mn de trajet aller supplémentaire : 21 H de RC + 3 H par tranche de 15 mn de plus.

NB : Ces temps de parcours supplémentaires sont à multiplier par deux, car il y a aussi le retour.

■ Signez la pétition !

Le caractère exceptionnel de notre demande n'est pas encore bien compris. Que l'on sache, il y avait bien des problèmes de transport ! C'est pourquoi la CFDT vous invite à signer une pétition, afin de démontrer à la Direction que compenser des parcours faits à pied au lieu d'être transportés est NATUREL et PAS FARFELU ! Que vous soyez touchés ou pas par un allongement de votre trajet haut-le-pied, signez !

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !